



## Separation couple non marié avec enfant.

Par **Jean**, le **23/08/2008** à **08:45**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes concubins (en tout cas déclaré en tant que tel à la mairie...) et avons une petite fille de deux ans.

Depuis quelques mois, ma femme a des absences injustifiées la nuit, plus fréquentes ces derniers temps car en ce moment notre fille est en vacances.

Je fermes les yeux afin de préserver l'équilibre familial de notre fille, mais la situation n'étant plus vivable, j'envisage une séparation.

Dans ce cas, est il utile de signaler (et à qui ?) les absences de ma femme pour obtenir la garde de ma fille ?

Je trouverais un peu immoral que je sois sanctionné alors qu'elle peut batifoler tranquillement.

A-t'elle des obligations vis à vis du domicile conjugal ou de fidélité étant donné que nous ne sommes pas mariés ?

J'ai signalé ces faits à la gendarmerie en faisant une main courante, mais visiblement ça ne joue pas énormément.

D'avance merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2008** à **08:53**

Le dépôt des mains courantes n'ont strictement aucun effet sauf à devenir des pièces à joindre au dossier.

Votre problème de la garde de votre fille est du ressort du Juge aux Affaires Familiales.

Quand aux droits entre concubins, dans ce domaine, ils sont très limités et très peu nombreux mais laissés à la libre appréciation du JAF.

Par **jeetendra**, le **23/08/2008** à **15:03**

bonjour, le domicile conjugal est au nom de qui, s'agit t'il d'une location, d'un bien vous appartenant, envisager vous de vous séparer, cordialement

Par **Jean**, le **24/08/2008** à **12:58**

Nous sommes propriétaires depuis peu, prêt en cours de remboursement. La séparation est effectivement envisagée.

Par expérience, le JAF tient il compte de ce type de comportement ?